

## L'HARRICANA SE TRANSFORME EN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Amos, 11 juin 2020 --- À compter du 15 juin, la Commission scolaire Harricana devient officiellement le Centre de services scolaire Harricana (CSSH). Ce changement s'effectue dans la foulée de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique (LIP) relativement à l'organisation de la gouvernance scolaire. Le CSSH se voit confier une nouvelle mission et s'identifie aux couleurs du gouvernement du Québec. De plus, il sera gouverné par un conseil d'administration.

### La mission du Centre de services scolaire Harricana

En vertu de l'article 207.2 de la LIP, la mission du Centre de services scolaire Harricana consiste à établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de la gestion efficace, efficiente et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose. Il contribue également, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

### La nouvelle gouvernance

Soulignons qu'en raison de la pandémie, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge a dû modifier le calendrier de déploiement de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire. Le processus de désignation du nouveau conseil d'administration de ce printemps a donc été annulé et sera repris dès cet automne. Ce processus sera relancé dès le mois de septembre pour pourvoir aux postes des 15 représentants le composant soit : 5 parents, 5 employés et 5 personnes de la communauté.

Rappelons que tous les contrats et obligations de la Commissions scolaire Harricana seront honorés par le nouveau centres de services scolaire et les coordonnées pour nous joindre demeurent les mêmes.

### La nouvelle image

Notons que les centres de services scolaires seront intégrés au programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec. Plus précisément, l'identification visuelle de l'Harricana change pour la signature gouvernementale.

- 30 -

Johanne Godbout  
Secrétaire générale, 819 732-6561 poste 2268